

Image not found or type unknown



Detective privé(renseignements fournis par lui a sa cliente)urgent

Par **bestdidine**, le **25/08/2008** à **09:50**

bonjour.J'aurai besoin de savoir si un detective privé a le droit de donner des informations a sa cliente sur le prenom le type de vehicule et la commune de la personne qui a une relation avec son conjoint.Ai je un recours car cette personne vient avec sa famille frapper a ma porte sachant que j'ai des enfants et que ca ne les concernent en rien.merci de vos reponses

Par **BERTYROBERT**, le **17/07/2009** à **00:54**

Bonjour,rnrnJe ferais vite !rnrnOui, le détective doit toujours rendre compte à son client des informations qui lui sont demandées du moment qu'il n'y a pas d'atteinte à la vie privée et à l'image des personnes.rnIl doit néanmoins s'assurer que son client fera bon usage des informations qui lui confie et le mettra en garde contre toute atteinte à la vie privée et au harcèlement.rnmaintenant, le détective privé une fois sa mission terminée n'est pas responsable des agissements de son client...rnrnVoilà